

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-RIMOUSKI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU
CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-
RIMOUSKI, TENUE À LA SALLE PRINCIPALE DU CENTRE
POLYVALENT, LE MERCREDI 16 DÉCEMBRE 2020 À 20h15.**

Sont présent(e)s :

	M. Georges Deschênes	Maire
	M. Sylvain Deschênes, conseiller :	siège n° : 1
En ligne	M. Étienne Lévesque, conseiller :	siège n° : 2
	M. Stéphane Deschênes, conseiller :	siège n° : 3
	M. Guillaume Lavoie, conseiller :	siège n° : 4
	M. Serge Fournier, conseiller :	siège n° : 5
En ligne	M ^{me} Bianca Gagnon, conseillère :	siège n° : 6

M. Frédérick Lee, directeur général et secrétaire-trésorier

Les membres du Conseil forment quorum.

Ouverture de la séance

Le maire constate le quorum et déclare ouverte la séance à 20h15, aucune personne n'assiste à la séance.

En raison des amendements temporaires apportés par le MAMH dans les mesures de la pandémie de COVID-19 :

- Les élus peuvent siéger via le téléphone ou par téléconférence;
- La séance est à huis clos.

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance extraordinaire
2. Vérification de l'avis de convocation
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Liste des comptes à payer, rapport des dépenses et contrats octroyés en vertu du règlement sur la délégation de pouvoir au DG ainsi que dépôt des achats effectués par carte de crédit pour la fin de décembre 2020
5. Adoption du règlement 303-20 portant sur les prévisions budgétaires, la taxation et la tarification pour l'année 2021
6. Adoption du règlement numéro 302-20 modifiant le règlement numéro 293-19 concernant l'installation, l'utilisation et la prise en charge de l'entretien des systèmes de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet
7. Vœux de Noël aux citoyens
8. Période de questions portant exclusivement sur les points à l'ordre du jour
9. Clôture et levée de l'assemblée

20-12-209 2- VÉRIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

ATTENDU QUE conformément à l'article 156 du *Code municipal*, l'avis de convocation a été donné à tous les membres du conseil, au moins deux jours avant la séance.

IL EST PROPOSÉ PAR Serge Fournier

QUE les élus présents reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation le 8 décembre 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-12-210 3- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après lecture de l'ordre du jour par monsieur Georges Deschênes,

IL EST PROPOSÉ PAR Guillaume Lavoie;

QUE l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-12-211 4- LISTE DES COMPTES À PAYER, RAPPORT DES DÉPENSES ET CONTRATS OCTROYÉS EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIR AU DG AINSI QUE DÉPÔT DES ACHATS EFFECTUÉS PAR CARTE DE CRÉDIT POUR LA FIN DE DÉCEMBRE 2020;

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer en date du 16 décembre 2020 est déposée pour approbation par les membres du conseil;

ATTENDU QUE cette liste comprend aussi certains paiements effectués par la direction générale, conformément aux dispositions du règlement sur le contrôle budgétaire et sur la délégation de pouvoirs;

ATTENDU QUE la liste a été étudiée par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR Sylvain Deschênes

D'approuver la liste des comptes à payer en date du 16 décembre 2020 qui se résume comme suit et d'en autoriser le paiement;

Chèques #23517 à 23564	68 871.20\$
Prélèvements #2794 à 2797	3 308.12\$
Total	72 179.32\$

QUE le conseil municipal confirme les crédits nécessaires aux fins d'effectuer les paiements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-12-212 5 - ADOPTION DU RÈGLEMENT 303-20 PORTANT SUR LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES, LA TAXATION ET LA TARIFICATION POUR L'ANNÉE 2021

ATTENDU QU'un avis de motion a été déposé pour le projet de règlement # 303-20 portant sur les prévisions budgétaires, la taxation et la tarification pour l'année 2021 de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé le 7 décembre 2020;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR Stéphane Deschenes

QUE le conseil municipal adopte le règlement # 303-20 portant sur les prévisions budgétaires, la taxation et la tarification pour l'année 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-12-213 6 - ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 302-20 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 293-19 CONCERNANT L'INSTALLATION, L'UTILISATION ET LA PRISE EN CHARGE DE L'ENTRETIEN DES SYSTÈMES DE TRAITEMENT TERTIAIRE AVEC DÉSINFECTION PAR RAYONNEMENT ULTRAVIOLET

ATTENDU QU'un avis de motion a été déposé pour le projet de règlement #302-20 modifiant le règlement numéro 293-19 concernant l'installation, l'utilisation et la prise en charge de l'entretien des systèmes de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé le 7 décembre 2020;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR Stéphane Deschênes

QUE le conseil municipal adopte le règlement #302-20 modifiant le règlement numéro 293-19 concernant l'installation, l'utilisation et la prise en charge de l'entretien des systèmes de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-12-214 7- VŒUX DE NOËL AUX CITOYENS

Les conseillers se joignent à monsieur le maire George Deschênes afin de souhaiter aux citoyens de Saint-Gabriel-de-Rimouski :

- Bonne année, être uni davantage, être collectif, pas facile en ce moment, on peut se respecter dans une société unie.

8- PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT EXCLUSIVEMENT SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR

20-10-215 9- CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR Bianca Gagnon

DE lever l'assemblée il est 20h21.

Georges Deschênes
Maire

Frédéric Lee
Directeur général et secrétaire-
trésorier

En signant le présent procès-verbal, je reconnais avoir signé toutes les résolutions conformément aux obligations prévues au 2^e alinéa de l'article 142 du *Code municipal du Québec*.

Georges Deschênes
Maire